

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Au titre du Code de l'Environnement (articles L. 121-15-1, L. 121-16-1, L. 121-17 et L. 121-17 -1) et au titre du Code de l'Urbanisme (articles L. 103-2 ; R. 103-1)

SUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU STADE DE LA MEINAU A STRASBOURG ET SES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Objet de la concertation

Par délibération du 03 mai 2019, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable sur le projet de restructuration et d'extension du Stade de la Meinau à Strasbourg et ses aménagements extérieurs (espaces publics, cheminements piétons et cycles, zones de stationnement, requalification des abords, centre d'entraînement pour l'équipe professionnelle du RCSA, ...).

La concertation vise à associer le public à l'élaboration du projet en l'informant sur les données du projet, en recueillant les observations qu'il suscite et en faisant émerger des propositions pour l'enrichir. Cette concertation doit permettre de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques ainsi que des impacts potentiels sur l'environnement et des aménagements du territoire, etc.

Les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants :

- Aménager un équipement à même d'accueillir des compétitions de niveau national et international,
- Porter la capacité globale à 32 500 places assises,
- Améliorer l'expérience « spectateurs » créer une zone de supporters, changer les sièges, aménager la tribune Ouest, supprimer les fosses périphériques pour reconfigurer les pieds des tribunes, rénover les coursives, hautes et basses, y compris sanitaires, toilettes et buvettes,
- Créer des espaces dits « à prestations »,
- Rénover les installations techniques (chauffage pelouse, rénovation partielle de la couverture, distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès ...),
- Reconfigurer les terrains d'entraînement et construire un bâtiment vestiaire et lieu de vie pour l'équipe professionnelle du RCSA,
- Requalifier les abords de l'équipement et assurer son insertion urbaine et environnementale.

Garants de la concertation préalable

Par décision n° 2019/61/Stade Meinau/1, dans sa séance du 03 avril 2019, la Commission Nationale du Débat Public a désigné comme garants de la concertation sur le projet, Madame Valérie TROMMETTER et Monsieur Désiré HEINIMANN.

Durée de la concertation préalable

La concertation sera ouverte du lundi 20 mai au vendredi 12 juillet 2019 inclus à Strasbourg.

Modalités de la concertation préalable

Les modalités prévues pour la concertation sont les suivantes :

Les moyens de publicité :

Publication de l'avis de concertation :

- dans la presse locale et régionale (Alsace, Dernières Nouvelles d'Alsace),
- affichage au siège de l'Eurométropole et dans les mairies de quartier, et les mairies des communes de l'Eurométropole,
- affichage sur le site de la Meinau,
- sur les sites internet : « participer.strasbourg.eu » et « strasbourg.eu ».

Publicité complémentaire :

- dans les principales gares TER du département,
- courriers aux « acteurs incontournables »
- encart dans « Strasbourg magazine ».

Moyens d'information et de participation du public :

- **Réunion publique d'ouverture** : 23 mai à 19h00 – Salle du Centre Culturel Marcel Marceau, 5 place Albert Schweitzer à Strasbourg
 - Présidence : Maire et Président
- **Ateliers thématiques** : sur inscription en ligne + réunion publique
 - **Atelier 1** : Insertion urbaine et environnementale
 - 29 mai 2019 à 18h30 au Stade de la Meinau, 12 rue de l'Extenwoerth à Strasbourg
 - 18 juin 2019 à 18h30 au Centre administratif, 1 parc de l'Etoile à Strasbourg
 - **Atelier 2** : Projet Stade
 - 6 juin 2019 à 18h30 au Stade de la Meinau, 12 rue de l'Extenwoerth à Strasbourg
 - 27 juin 2019 à 18h30 au Centre administratif, 1 parc de l'Etoile à Strasbourg
 - **Atelier 3** : Mobilité
 - 12 juin à 18h30 au Stade de la Meinau, 12 rue de l'Extenwoerth à Strasbourg
 - 3 juillet à 18h30 au Centre administratif, 1 parc de l'Etoile à Strasbourg
- **Réunion publique de clôture** : 8 juillet 2019 à 19h00 – Salle du Centre Culturel Marcel Marceau 5 place Albert Schweitzer à Strasbourg
- **la mise à disposition du public d'un dossier de concertation** comportant les rubriques prévues à l'article R 121-20 du Code de l'Environnement, il sera consultable dès l'ouverture de la concertation,
- **sur les sites internet participatifs** : « participez.strasbourg.eu/stademeinau » et « strasbourg.eu », avec un registre numérique permettant au public de déposer ses observations et propositions et en les publiant,
- **sur support papier** accompagné d'un registre d'expression du public et d'une exposition au centre administratif de l'Eurométropole, 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, au Stade de la Meinau, rue de l'Extenwoerth et à la Mairie de quartier Neuhof-Meinau, 165 avenue du Neuhof à Strasbourg.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions ou toute remarque sur le déroulement de la concertation auprès :

- des garants, par courriel à l'adresse mail suivante valerie.trommetter@garant-cndp.fr ou dheinimann@garant-cndp.fr,
- de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti par courrier postal à l'adresse, DCPB - Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex.

Bilan de la concertation :

A l'issue de la concertation, les garants disposeront d'un mois pour en dresser le bilan qui sera ensuite mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus ainsi que sur le site de la CNDP. Dans un délai de 2 mois après cette publication, l'Eurométropole tirera son propre bilan et mentionnera les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Le présent avis sera mis en ligne sur les sites internet sus-mentionnés, publié dans la presse locale et affiché.